

■ RENSEIGNEMENTS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nom et prénom du Représentant légal 1 :

Adresse :

Nom et prénom du Représentant légal 2 :

Adresse :

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de candidature « **PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN** ». Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir le « permis de conduire citoyen », atteste sur l'honneur passer le permis de conduire (permis B) pour la 1^{ère} fois et ne pas percevoir une aide au permis de même nature.

A, le

Signature du demandeur

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- ☐ Attestation d'obtention du code de la route
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Livret de famille
- ☐ Dernier avis d'imposition
- ☐ Extrait de jugement en cas de garde alternée
- ☐ Attestation CAF
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Certificat de scolarité
- ☐ Carte d'étudiant
- ☐ Diplôme
- ☐ Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ou attestation d'employeur
- ☐ Attestation d'inscription à pôle emploi ou à la mission emploi Lys Tourcoing
- ☐ CV et lettre de motivation (pour bénéficier du Permis de Conduire Citoyen)

**Dossier à retourner COMPLET
à la Direction Enfance Famille
Espace Vauban - Mairie d'Halluin**

Les renseignements portés sur cette demande ont tous un caractère obligatoire et seront traités sur un ordinateur. Conformément aux dispositions de la Loi 78.17 du 6.1.78. Vous avez la possibilité d'en avoir communication après traitement et éventuellement de solliciter des modifications. Le droit d'accès s'exerce auprès de la Mairie d'Halluin – Direction Enfance et Famille (24, rue Marthe Nollet – 59250 HALLUIN



DATE DE RETRAIT DU DOSSIER : / /

DATE DE RETOUR DU DOSSIER : / /



PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN

Le permis de conduire est indispensable aux jeunes souhaitant entrer dans la vie active. C'est pourquoi la municipalité met en place le dispositif « **PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN** ».

COMMENT EN PROFITER ?

■ CONDITIONS GÉNÉRALES :

- 1 - Être âgé de 17 à 25 ans révolus.
- 2 - Être domicilié à Halluin.
- 3 - Ne pas dépasser le quotient de revenus de 1300€ mensuels (QF).
(revenus avant abattement / nombre de parts fiscales sur 12 mois)
- 4 - Avoir un projet professionnel nécessitant une mobilité.
- 5 - Avoir obtenu le code de la route (ETG, épreuve théorique générale)

■ ENGAGEMENT DU JEUNE :

- S'engager à réaliser 35 heures d'action(s) citoyenne(s) bénévole(s) sur le territoire d'Halluin (dans un service municipal ou une association locale) **avant** de se présenter à l'épreuve pratique du permis de conduire et dans un délai d'un an maximum.

- Mairie d'Halluin -

Direction Enfance Famille - 24, rue Marthe Nollet 59250 Halluin - Tél : 03.20.28.83.59

